



Oui,

je souhaite
parrainer un jeune
pour les JMJ 2023
et je choisis
le prélèvement

Un séjour au JMJ 2023 coûte 800 €. Certains jeunes ayant peu de ressources ont besoin de soutien.
Si 20 personnes donnent 40 €, un séjour complet peut être pris en charge.
Si les dons perçus pour un jeune dépassent ses coûts de séjour, ils seront attribués à un autre jeune.



COUPON À RENVoyer À : **Association Diocésaine de Vannes - CS22003 - 56001 VANNES Cedex**

- Mes coordonnées, **à remplir au recto de ce coupon**
Mandat de prélèvement SEPA

J'AUTORISE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DE MON COMPTE À PRÉLEVER :

- ▶ chaque mois chaque trimestre
- ▶ 10 € 30 € 40 € autre : _____ €
- Je recevrai un reçu fiscal.

RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

Nom de ma Banque : _____

Son adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Identification internationale (IBAN)

Identification internationale de la banque (BIC)

**IMPORTANT : N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE | N° ICS :
FR09ZZZ433438**

Fait à : _____ Le : _____ Signature : _____

En signant ce mandat, vous autorisez l'Association Diocésaine de Vannes à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Votre banque continuera à le débiter conformément aux instructions données par l'Association Diocésaine de Vannes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque, selon les conditions écrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour le prélèvement autorisé. Votre prélèvement est identifié par une référence unique de mandat (RUM), l'Association Diocésaine de Vannes vous le communiquera avec votre échéancier.

Soutenons la participation des jeunes du Morbihan !



OPÉRATION

SPÉCIALE



PARRAINAGE

